

DEPARTEMENT DES LANDES

ARRONDISSEMENT DE

MONT-DE-MARSAN

COMMUNE DE

EUGENIE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus :

11

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 2 Mars 2026 à 20h30

Sous la présidence de Monsieur Philippe BRETHES, Maire

Membres présents : Philippe BRETHES, Céline BRETHOUS, Jérôme LASSERENNE, Matthieu ROBIN, Julien LUCMORT, Thierry LAMOULERE, Lionel LAFARGUE, Mélanie BRETHOUS,

Absents : Céline DUMARTIN, Mathieu LUSSEAU, Coralie LUCMORT

Secrétaire de séance : Céline BRETHOUS

Date de convocation : 06 février 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 1er décembre 2025.

CFU-COMMUNE-2025 : Vote du compte financier unique 2025 du budget principal de la commune d'Eugénie-les-Bains

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, vote le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune d'Eugénie-les-Bains, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Budget principal Eugénie	Dépenses réalisées	Restes à réaliser en dépenses	Recettes réalisées	Restes à réaliser en recettes
INVESTISSEMENT	278 998.22	0	274 393.54	0
FONCTIONNEMENT	613 721.97	0	683 547.64	0
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		69 825.67		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 4604.68		
Résultat global		65 220.99		

BUDG-0001 : Affectation des résultats 2025 sur le budget principal de la commune, exercice 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître
 - o Un excédent de fonctionnement de 69 825.67 €
 - o Un excédent reporté de 175 191.50 €
 - o Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 245 017.17 €
 - o Un déficit d'investissement de 4 604.68€
 - o Un déficit reporté de 142 742.95
 - o Soit un besoin de financement de 147 347.63€

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :
 - o Résultat exploitation au 31/12/2025 : Excédent : 245 017.17 €
 - o Affectation complémentaire en réserve c/ 1068 : 147 347.63€
 - o Résultat reporté en fonctionnement c/ 002 : 97 669.54 €
 - o Résultat d'investissement reporté au c/ 001 : Déficit : 147 347.63€

CFU-IRAGON-2025 : Vote du compte financier unique 2025 du budget du Lotissement IRAGON-GUILLEMON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget du Lotissement Iragon-Guillemon qui s'établit ainsi :

Lotissement IRAGON	Dépenses réalisées	Restes à réaliser en dépenses	Recettes réalisées
INVESTISSEMENT	119 926.58	0	119 926.58
FONCTIONNEMENT	119 926.58	0	119 926.58
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0		
Résultat global	0		

DEL-2026-04 : Gel de la variation annuelle des loyers du pôle santé et de la pharmacie.

Les loyers des professionnels de santé occupant le pôle santé et la pharmacie, font l'objet d'une variation annuelle et automatique proportionnelle à la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

L'an passé, l'ensemble des professionnels de santé occupant le pôle santé et la pharmacie, avait sollicité un gel de l'augmentation des loyers des professionnels de santé occupant le pôle santé et la pharmacie, en effet, l'absence d'un médecin traitant entraîne un manque de prescription auprès de ces professionnels de santé qui en pâtissent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres décide de renouveler le gel de la variation annuelle des loyers du pôle santé et de la pharmacie, de la manière suivante :

- Gel de la variation annuelle des loyers du pôle santé et de la pharmacie, à compter du 01 janvier 2026 et ce, pour une durée d'un an.

Questions diverses :

Débat relatif au dégagement des chemins ruraux suite à la tempête :

Suite à l'épisode de la tempête NILS ayant récemment touché la commune, plusieurs chemins ruraux ont été obstrués par la chute d'arbres. Il est précisé que ces arbres proviennent, pour la plupart, de parcelles appartenant à des propriétaires privés.

Certains conseillers municipaux estiment qu'il serait opportun que la commune procède au dégagement de ces chemins afin de permettre leur réouverture rapide, notamment dans la mesure où ces itinéraires sont empruntés par les promeneurs et les curistes fréquentant la station thermale.


Monsieur le Maire rappelle toutefois que les arbres concernés proviennent de propriétés privées et que leur enlèvement relève, en principe, de la responsabilité des propriétaires des parcelles concernées. Il indique par ailleurs que la commune ne peut mobiliser des fonds publics pour réaliser des travaux relevant d'obligations incombant à des propriétaires privés.

À l'issue des échanges, Monsieur le Maire propose que la mairie prenne contact par écrit avec les propriétaires privés riverains des chemins concernés, afin de leur demander de procéder, dans les meilleurs délais, au dégagement des arbres tombés. Une journée citoyenne pourrait être envisagée, si nécessaire, afin de contribuer au nettoyage de certains secteurs.

Lionel LAFARGUE évoque le fait qu'il serait opportun de tirer toutes les leçons de la tempête NILS, afin d'anticiper un quelconque événement climatique similaire dans le futur, et propose un point global.

Monsieur le MAIRE abonde en ce sens et précise que le PCS (plan communal de sauvegarde) va être mis à jour dès que possible afin d'être opérationnel en cas de situations similaires dans le futur.

La séance est levée à 21h30

Nom Prénom	Signature
BRETHES Philippe, Maire	
BRETHOUS Céline, secrétaire de séance	